

**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE  
Faculté des sciences sociales  
Université Laval**

**GUIDE  
POUR LA PRÉSENTATION  
DES TRAVAUX ÉCRITS**

**Programmes de premier cycle**

**Janvier 2017**

## Table des matières

Introduction	1
Le choix du sujet de recherche et sa structuration	2
Les parties d'un travail écrit	4
Les règles relatives à l'utilisation des sources, aux références et au plagiat	6
Les systèmes de notes et de références	9
Le système classique : les notes et références infrapaginales	9
Le système abrégé : les références entre parenthèses	14
La présentation de références tirées de sites Internet	17
Les tableaux, les graphiques et les annexes	19
La bibliographie	21
La bibliographie dans le système classique	22
La bibliographie dans le système abrégé	24
Conclusion	26

C'est principalement dans le but d'aider les étudiantes et les étudiants nouvellement inscrits à nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle que le Département de science politique a décidé de rendre disponible ce petit guide des règles minimales, actuellement en vigueur à notre département, concernant la présentation matérielle des travaux écrits. À moins d'avis contraire, ce sont ces règles que les étudiantes et les étudiants doivent respecter lors de la présentation des travaux écrits à l'intérieur de chacun des cours de nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle.

Comme on le verra à la lecture des pages qui suivent, ce guide ne prétend aucunement contenir une présentation exhaustive de toutes les règles régissant la présentation matérielle des travaux écrits mais s'intéresse essentiellement aux éléments de base tels les citations, les notes et références, les tableaux, graphiques et annexes, la bibliographie. Il sera donc nécessaire de consulter des guides plus élaborés afin de régler certains cas particuliers ou encore pour trouver des solutions à des problèmes que n'aborde pas le présent document.

Avant d'examiner les aspects plus techniques concernant la présentation matérielle des travaux écrits, il nous semble important de formuler quelques remarques générales concernant le choix et la structuration d'un sujet de recherche ainsi que les parties d'un travail écrit.

## Le choix du sujet de recherche et sa structuration

Dans la majorité des cours inscrits dans nos programmes, on utilise généralement le travail écrit en fonction de deux grands objectifs : compléter le processus d'acquisition des connaissances et aider à développer une méthode de travail.

C'est donc un exercice important qui exige un choix méticuleux du sujet de recherche et qui demande que l'on structure la démonstration le mieux possible car il arrive rarement que le professeur impose un seul sujet ou exige un développement particulier et uniforme pour tous les sujets proposés.

Par conséquent, dans la mesure où le professeur vous laisse libre de choisir votre sujet et de le traiter à votre façon, il devient important de vous assurer que vous pourrez compléter l'exercice exigé.

Pour ce faire, il importe au départ de *bien choisir votre sujet* en tenant compte, par exemple, des éléments suivants :

- votre intérêt personnel pour le sujet choisi;
- la période de temps allouée pour faire le travail;
- le nombre de pages exigé, s'il y a lieu, par le professeur;
- la documentation disponible.

La prise en considération de ces facteurs constitue la première étape à franchir afin de cerner judicieusement la nature de votre sujet.

Ensuite, il pourra aussi être nécessaire de *restreindre le sujet*. Un sujet trop large peut se révéler difficile à traiter à l'intérieur des limites de temps fixées et compte tenu de la diversité des éléments multiples que la démonstration oblige à prendre en compte. Mais, à l'inverse, un sujet trop étroit peut aussi poser problème dans la mesure

où la documentation accessible ne vous fournira pas les données nécessaires à la démonstration.

Si le choix d'un sujet constitue un moment crucial dans la réalisation d'un travail de recherche, il est important de noter que la *structuration de l'argumentation* est une exigence encore plus fondamentale. Car la démonstration, si l'on veut convaincre, doit être faite de façon logique et cohérente. Par conséquent, il pourra être approprié de s'interroger dès le départ sur :

- ce que l'on veut démontrer;
- la façon de s'y prendre pour effectuer la démonstration.

Ce que l'on veut démontrer se traduira généralement par la formulation d'une idée générale, d'une proposition, d'une hypothèse, etc. L'important est d'avoir cette idée générale dès le départ parce que *c'est elle qui orientera l'ensemble de la recherche* et fournira la structuration de base du travail écrit.

Quant à la manière de mener la démonstration, il n'est pas non plus superflu de s'y intéresser dès le début du travail. On le fait en s'interrogeant, par exemple, sur les limites du sujet, les étapes à franchir pour respecter le déroulement logique de l'argumentation, la manière concrète de faire l'analyse, etc. Ce questionnement sera extrêmement utile pour vous aider à structurer votre travail et, ce faisant, à en rendre la compréhension plus facile.

## Les parties d'un travail écrit

Passons maintenant à la présentation générale du travail écrit. Tout travail d'une certaine ampleur comporte au moins trois parties essentielles.

L'*introduction* vise, comme le terme l'indique, à introduire ou à amener le sujet. C'est à l'intérieur de cette partie, en effet, que l'on situe le sujet par rapport au thème plus large auquel il se rapporte, qu'on en établit les limites, que l'on amène les principales questions auxquelles on veut répondre et qu'on dégage enfin la logique du plan d'exposé qui guidera la démonstration. Certains guides ne s'opposent pas non plus à ce qu'on se serve de l'introduction afin de préciser la méthode de travail ou les principales techniques que l'on compte utiliser dans le cadre de la recherche. Enfin, l'introduction peut aussi servir, en partie, pour présenter une discussion sur la documentation que l'on prévoit utiliser dans le travail de recherche. Il n'est pas recommandé de donner un titre à l'introduction. Il n'est pas souhaitable non plus de commencer votre travail par le mot « Introduction ».

Le *corps du travail* forme la partie centrale du travail de recherche. C'est là véritablement que se font l'analyse et l'argumentation annoncées dans l'introduction. Lorsque l'importance du sujet le justifie, on peut diviser le corps du travail en sections. On peut aussi, pour des fins de clarté de l'exposé, subdiviser les sections en sous-sections. Dans de tels cas, on suggère d'écrire les titres des sections du travail (ou titres des sections de premier niveau) en caractères gras et en majuscules et minuscules tandis que les titres des sous-sections (titres des sections de deuxième niveau) seront écrits en caractères italiques et en majuscules et minuscules. Il est particulièrement important ici de respecter l'uniformité de la présentation et de faire en sorte que le lecteur s'y retrouve facilement.

La **conclusion** est d'abord le lieu où l'on fait la synthèse de l'analyse et de l'argumentation développées dans le corps du travail. Elle peut servir ensuite à lancer des pistes de recherche ou à resituer le sujet à l'intérieur du thème général auquel il se rapporte. Enfin, la conclusion donne la possibilité de revenir sur une hypothèse ou une proposition, que l'on aurait formulée au moment de l'introduction, afin de montrer en quoi l'analyse qui a été menée permet de dire quelque chose à propos de cette hypothèse ou de cette proposition.

Un travail universitaire comprend aussi une **bibliographie**. Celle-ci suit le texte et doit commencer sur une nouvelle page. Elle est identifiée par un titre en caractères gras. Nous reviendrons plus loin sur sa présentation.

Un travail peut aussi comporter une **table des matières** qui sera placée tout de suite après la **page titre**. La table des matières ne sera pas paginée.

Il est indispensable de paginer vos travaux. La **pagination** sera placée en haut à droite ou en bas au centre de la page. Elle commencera à apparaître sur la deuxième page du travail proprement dit (la page titre et la table des matières ne sont pas paginées et la pagination n'apparaît pas sur la première page du travail comme tel).

Il est fortement recommandé de miser sur la simplicité dans la présentation de votre travail et de vous en tenir à une seule police de caractères pour l'ensemble du travail (Times New Roman, Arial, Tahoma, Courier sont des polices acceptables). On choisira les tailles de police suivantes : 12 points pour le texte, 11 points pour les citations de plus de trois lignes et 10 points pour les notes. Les textes seront imprimés à double interligne et justifiés à gauche ou à gauche et à droite. Il est préférable aussi de brocher solidement votre travail et d'éviter les pinces, les reliures en spirale, les trombones (qui se détachent facilement) ainsi que les couvertures de plastique ou de

carton. Bref, une présentation sobre et uniforme est de mise dans les travaux universitaires.

### **Les règles relatives à l'utilisation des sources, aux références et au plagiat**

On remarquera dès le départ qu'il est extrêmement rare qu'un travail écrit n'ait pas à emprunter au moins une idée à un auteur qui s'est intéressé au sujet que l'on a choisi de traiter. Et lorsque cela se produit, l'éthique oblige à donner à l'auteure ou à l'auteur le crédit qui lui revient. La règle de base à cet égard consiste donc à toujours identifier vos *sources*. Celles-ci peuvent être des documents écrits, des documents électroniques, des enregistrements sonores, télévisés ou filmés, des entrevues, des banques de données, etc.

Toutes les sources doivent faire l'objet de *références* à l'endroit même où elles sont utilisées dans le texte. Ne pas le faire, c'est commettre *un plagiat* qui amène automatiquement la note zéro et peut entraîner le renvoi de l'université. Il peut aussi arriver que l'on veuille aller plus loin que le simple emprunt ou la seule interprétation d'une idée. On a alors recours aux *citations* qui reprennent *textuellement* un passage extrait d'un document. On procède habituellement de cette façon quand on veut souligner l'importance de l'idée que l'on emprunte, faire état des nuances que l'auteure ou l'auteur a lui-même apportées ou encore renforcer notre propre argumentation. On ne doit pas abuser des citations dans un travail mais les utiliser de manière judicieuse.

Les *règles de base* à respecter pour les citations sont les suivantes.

En premier lieu, il convient de toujours placer la citation brève de *moins de trois lignes* entre guillemets et de l'insérer à la suite, *dans le texte*, comme s'il



s'agissait de la continuation d'une phrase. Dans ce cas, on indique le renvoi par un appel de note (sous forme de chiffre que l'on insère immédiatement après le dernier mot de la citation) ou on utilise des parenthèses de citation, selon le système de références que l'on a choisi (nous reviendrons plus loin sur les deux systèmes possibles). Voici un exemple de citation brève (de moins de trois lignes) : « Dans une mesure de plus en plus grande la politique se fait aujourd'hui en public et partant elle se fait avec ces moyens que sont les mots parlés et écrits<sup>1</sup>. » Et voici le même exemple avec des parenthèses de citation : « Dans une mesure de plus en plus grande la politique se fait aujourd'hui en public et partant elle se fait avec ces moyens que sont les mots parlés et écrits » (Weber, 1959 [1919] : 128).

La deuxième règle concerne la citation de *plus de trois lignes* qui, elle, doit être placée en retrait du texte à interligne simple et ne requiert pas nécessairement de guillemets. C'est donc dire qu'il faut adopter pour ce type de citations des marges latérales plus importantes que celles du texte lui-même. Voici un exemple d'une citation longue avec référence infrapaginale :

Le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel, il en a les principaux caractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine; tous les événements, comme tous les hommes, servent à son développement<sup>2</sup>.

Et voici un exemple avec des parenthèses de citation :

Pour le dire d'un mot, on peut sans difficulté identifier chez Tocqueville une *méthodologie* des sciences sociales au sens large du mot : une méthodologie qui annonce très clairement celle de Max Weber, laquelle inspirera le filon le plus fécond sans doute des sciences sociales (Boudon, 2005 : 30).

---

<sup>1</sup> Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 [1919], p. 128. Dans certains cas, il est important d'indiquer l'année où l'ouvrage a été publié pour la première fois. On met alors cette année entre crochets après l'année de publication de l'exemplaire que l'on utilise.

<sup>2</sup> Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Éditions Gallimard, 1986 [1835], tome 1, p. 41.

Il y a lieu de noter que toute citation est une *reproduction intégrale*. Cela signifie que le texte cité ne doit en aucun cas être modifié même si l'on y constate des erreurs. Dans ce dernier cas, on ne doit pas corriger l'erreur mais signaler qu'il y a erreur en plaçant la mention (sic) immédiatement après le mot qui contient une erreur. Si, par ailleurs, on désire ajouter quelques mots à la citation ou omettre une partie de celle-ci, on doit alors le faire en respectant les règles établies par les guides à cet égard. Les mots ajoutés et les mots omis doivent être mis entre crochets. Prenons comme exemple la citation que nous avons lue plus haut. On pourrait vouloir la modifier afin de l'intégrer à un texte de manière plus explicite :

Le développement graduel de l'égalité des conditions est [...] un fait providentiel, il en a les principaux caractères : [ce fait] [...] est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine; tous les événements, comme tous les hommes, servent à son développement<sup>3</sup>.

Dans les cas où on ne cite pas intégralement un document, les sources doivent quand même faire l'objet de références.

Ces cas sont les suivants.

Les *paraphrases* consistent en des passages où on reprend l'idée d'un auteur ou d'une auteure en l'exprimant dans des mots quelque peu différents. L'emploi de paraphrases sans référence à leur source est un *plagiat*.

Les *éléments d'information* spécifiques à un travail (données statistiques, faits historiques, descriptions événementielles) doivent faire l'objet de références. En règle générale, une seule note infrapaginale ou une seule parenthèse par paragraphe pourra servir à indiquer la source de ces éléments d'information particuliers.

---

<sup>3</sup> Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Éditions Gallimard, 1986 [1835], tome 1, p. 41.

Les *références générales* sont des passages où on peut résumer le contenu d'un ou de plusieurs textes, identifier une ou des études faisant autorité sur notre sujet ou renvoyer les lecteurs à un ou à plusieurs documents qui font état d'une affirmation qu'on avance ou d'un événement dont on traite. On retrouve ce genre de références fréquemment en sciences sociales.

## **Les systèmes de notes et de références**

Si les citations émaillent fréquemment les livres et les articles de revues spécialisées, ce que l'on retrouve encore plus régulièrement comme appendices à un texte ce sont les notes explicatives et les références bibliographiques. La note explicative est un commentaire que l'on ajoute au texte, pour le clarifier, le nuancer, l'expliquer, tandis que la référence bibliographique identifie la source d'où est tirée une citation, d'où est empruntée une idée ou d'où sont extraits des faits et des données. Nous vous proposons ici deux systèmes pour la présentation des notes et des références. Dans vos travaux écrits, il sera important que vous adoptiez l'un ou l'autre système et que vous respectiez les normes du système que vous aurez choisi. En d'autres mots, il faudra que votre présentation des notes et références soit uniforme tout au long d'un même travail.

### ***Le système classique : les notes et références infrapaginales***

Dans le système classique ou traditionnel, les notes et les références infrapaginales servent à fournir des indications sur les sources (références) ou à apporter des informations complémentaires au texte (notes). Elles sont annoncées dans le texte par des appels de notes et on les retrouve soit en bas de page soit en fin de chapitre ou de texte.

Comme elles font partie du même système d'ajouts au texte, il n'y a pas lieu d'établir une numérotation différente pour les notes et les références. Celles-ci sont numérotées de façon continue pour l'ensemble du texte. Dans le texte, le numéro de renvoi est indiqué en exposant : après la citation (voir exemples ci-dessus dans la section relative aux citations); après un mot si la référence se rapporte à ce mot seulement; à la fin d'une phrase ou d'un paragraphe dans le cas des paraphrases, des éléments d'information et des références générales qui ne sont pas des citations intégrales. Dans un travail qui comporte plusieurs chapitres, la numérotation doit se faire de façon continue à l'intérieur d'un chapitre et on doit la recommencer au début de chaque chapitre.

Enfin, la note et la référence peuvent être placées en bas de la page ou immédiatement à la fin du texte<sup>4</sup> mais doivent toujours, dans un cas comme dans l'autre, être précédées de leur numéro et présentées à simple interligne en caractères plus petits (10 points). Elles sont séparées du texte par une ligne.

S'il n'y a guère à ajouter concernant la note, il convient, cependant d'apporter des précisions additionnelles à propos de la présentation des références bibliographiques qui, elles, doivent respecter des règles de base précises. Ainsi, lorsqu'on utilise pour la première fois dans un texte une *référence bibliographique renvoyant à un livre*, celle-ci doit contenir les éléments suivants et respecter un ordre de présentation :

- le prénom de l'auteur;
- le nom de l'auteur en MAJUSCULES;
- le titre en italiques<sup>5</sup>;
- l'adresse bibliographique : lieu, éditeur, date;
- la référence au volume ou au tome (s'il y a lieu);

---

<sup>4</sup> Ce qui importe à cet égard est de garder l'uniformité tout au long d'un travail.

<sup>5</sup> En français comme en anglais, il convient de respecter l'orthographe des titres (en reproduisant les majuscules et minuscules ainsi que la ponctuation) lorsque l'on présente une référence.

- la page ou les pages correspondant à la citation, à l'idée ou aux éléments d'information que l'on apporte (s'il y a lieu).

Voici un exemple :

<sup>1</sup> Gérard HERVOUET, *L'Asie menacée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 49.

La *référence bibliographique renvoyant à un article de revue spécialisée, à un article publié dans un ouvrage collectif ou à un article de journal* est un peu différente de celle qui renvoie à un livre. En voici les éléments dans l'ordre de présentation :

- le prénom de l'auteur;
- le nom de l'auteur en MAJUSCULES;
- le titre de l'article entre guillemets;
- le nom de l'auteur ou des auteurs de l'ouvrage collectif, s'il y a lieu;
- l'adresse bibliographique (lieu, éditeur, date) ou le nom de la revue, du journal ou de l'ouvrage en italiques, selon le cas;
- le volume et le numéro de la revue en chiffres arabes ainsi que la date de publication (pour le journal, la date de publication suffit), s'il y a lieu;
- la page ou les pages correspondant à la citation, à l'idée ou aux éléments d'information que l'on apporte.

Voici des exemples :

<sup>2</sup> Gordon MACE, Jacques PAQUET, Louis BÉLANGER et Hugo LOISEAU, « Asymétrie de puissance et négociations économiques internationales : la zone de libre-échange des Amériques et les puissances moyennes », *Revue canadienne de science politique*, volume 36, numéro 1, 2003, p. 130.

<sup>13</sup> Anne-Marie GINGRAS, « Les médias, l'opinion publique, Internet et le Parlement », dans Réjean PELLETIER et Manon TREMBLAY (sous la direction de), *Le parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 256.

Il y a plusieurs manières d'indiquer le volume et le numéro de la revue. On pourrait par exemple abréger de la manière suivante :

<sup>2</sup> Gordon MACE, Jacques PAQUET, Louis BÉLANGER et Hugo LOISEAU, « Asymétrie de puissance et négociations économiques internationales : la zone de libre-échange des Amériques et les puissances moyennes », *Revue canadienne de science politique*, 36(1), 2003, p. 130.

Si l'on doit toujours respecter ces règles de présentation lorsqu'on cite un ouvrage pour la première fois, il faut, en revanche, utiliser des abréviations quand le même ouvrage est cité une deuxième fois ou plus. Ces abréviations, qui permettent de ne pas avoir à réécrire constamment la même référence bibliographique au complet, sont les suivantes : *ibid.* (*ibidem*), *id.* (*idem*), *op. cit.* (*opus citatus*) et *loc. cit.* (*locus citatus*).

On utilise l'abréviation *ibid.* lorsque la même oeuvre est citée plus d'une fois **mais de façon consécutive**. La référence ne comprend alors que l'abréviation *ibid.* suivie du numéro de la page correspondante. Ainsi :

<sup>7</sup> Jean-Pierre DERRIENNIC, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 74.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 141.

L'abréviation *id.*, quant à elle, est utilisée lorsque l'auteur est le même qu'à la référence précédente alors que l'oeuvre citée, elle, est différente. On utilise alors l'abréviation *id.* suivie du nouveau titre. Par exemple :

<sup>4</sup> Vincent LEMIEUX, *Les partis politiques et leurs transformations. Le dilemme de la participation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 45.

<sup>5</sup> *Id.*, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, pp. 207-239.

Nous utilisons, par ailleurs, l'abréviation *op. cit.* lorsque nous voulons citer la même oeuvre du même auteur mais de façon **non consécutive**. Il faut alors écrire le nom de l'auteur, suivi de *op. cit.* et de la page correspondante. Voici un exemple :

<sup>2</sup> Gordon MACE, Jacques PAQUET, Louis BÉLANGER et Hugo LOISEAU, « Asymétrie de puissance et négociations économiques internationales : la zone de libre-échange des Amériques et les puissances moyennes », *Revue canadienne de science politique*, volume 36, numéro 1, 2003, p. 130.

<sup>4</sup> Vincent LEMIEUX, *Les partis politiques et leurs transformations. Le dilemme de la participation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 45.

<sup>6</sup> Gordon MACE *et al.*, *op. cit.*, p. 153.

Enfin, on utilise l'abréviation *loc. cit.* lorsque nous faisons référence à la même page de la même oeuvre dans une deuxième note consécutive à l'intérieur d'une même page. Ainsi :

<sup>9</sup> Louis BÉLANGER, Érick DUCHESNE et Jonathan PAQUIN, « Foreign Interventions and Secessionist Movements : The Democratic Factor », *Revue canadienne de science politique*, 38(2), 2005, p. 437.

<sup>10</sup> *Loc. cit.*

Voici maintenant un exemple récapitulatif pour aider à mieux comprendre comment l'on doit appliquer ces différentes abréviations :

<sup>1</sup> Gérard HERVOUET, *L'Asie menacée*, Paris, Presses de Science Po, 2002, p. 49.

<sup>2</sup> Gordon MACE, Jacques PAQUET, Louis BÉLANGER et Hugo LOISEAU, « Asymétrie de puissance et négociations économiques internationales : la zone de libre-échange des Amériques et les puissances moyennes », *Revue canadienne de science politique*, 36(1), 2003, p. 130.

<sup>3</sup> *Loc. cit.*

<sup>4</sup> Vincent LEMIEUX, *Les partis politiques et leurs transformations. Le dilemme de la participation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 45.

<sup>5</sup> *Id.*, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, pp. 207-239.

<sup>6</sup> Gordon MACE *et al.*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>7</sup> Jean-Pierre DERRIENNIC, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 74.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>9</sup> Louis BÉLANGER, Érick DUCHESNE et Jonathan PAQUIN, « Foreign Interventions and Secessionist Movements : The Democratic Factor », *Revue canadienne de science politique*, 38(2), 2005, p. 437.

<sup>10</sup> *Loc. cit.*

<sup>11</sup> Jean-Pierre DERRIENNIC, *op. cit.*, p. 215.

<sup>12</sup> Jean CRÊTE (sous la direction de), *Hommage à Vincent Lemieux. La science politique au Québec : le dernier des maîtres fondateurs*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 2.

<sup>13</sup> Anne-Marie GINGRAS, « Les médias, l'opinion publique, Internet et le Parlement », dans Réjean PELLETIER et Manon TREMBLAY (sous la direction de), *Le parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 256.

<sup>14</sup> Guy LAFOREST et Éric MONTIGNY, « Le fédéralisme exécutif : problèmes et actualités », dans Réjean PELLETIER et Manon TREMBLAY, *ibid.*, pp. 364-367.

<sup>15</sup> Raymond HUDON, « Médiation, représentation et démocratie. Changements d'itinéraires entre la société civile et les institutions politiques », dans Jean CRÊTE, *op. cit.*, pp. 240-245.

### *Le système abrégé : les références entre parenthèses*

Vous pouvez décider d'utiliser le système abrégé pour présenter vos références. Ce système est employé de plus en plus aujourd'hui. Dans un travail, il est important par contre d'adopter l'un *ou* l'autre système et d'éviter de passer indifféremment de l'un à l'autre. La présentation des notes et références doit être uniforme tout au long d'un travail et faite de manière cohérente et soignée.

Dans le système abrégé, les sources sont mentionnées entre parenthèses à l'endroit du texte où l'on retrouverait un appel de note dans le système classique. Les références doivent indiquer le nom de l'auteur, l'année de publication et, s'il y a lieu, la page ou les pages d'où provient la citation ou l'idée à laquelle on réfère<sup>6</sup>. On doit écrire le nom de l'auteur à chaque fois qu'on fait référence à un document (on ne peut pas utiliser l'abréviation *ibid.*). Quand il y a plusieurs auteurs, on nomme tous les auteurs à la première référence et on utilise l'abréviation *et al.* après le nom du premier auteur dans les références ultérieures. Lorsque l'on mentionne plusieurs sources entre parenthèses, on les sépare par un point virgule.

Voici des exemples pour aider à mieux comprendre comment l'on doit appliquer le système abrégé.

- (Hervouet, 2005) : la référence renvoie à l'ouvrage au complet.
- (Mace, Paquet, Bélanger et Loiseau, 2003 : 130) : la référence renvoie à plusieurs auteurs d'un même article et à une page précise de cet article.
- (Mace *et al.*, 2003 : 153) : la référence renvoie pour la deuxième fois au même document de plusieurs auteurs).
- (Lemieux, 2005 : 45) : la référence renvoie à un auteur et à une page d'un ouvrage.
- (Lemieux, 1993 : 207-239) : la référence renvoie à plusieurs pages d'un même ouvrage.
- (Gingras, 2003; 2005) : la référence renvoie à deux documents d'un même auteur.
- (Derriennic, 1995a; 1995b) : la référence renvoie à deux documents d'un même auteur publiés la même année.

---

<sup>6</sup> Il n'y pas d'indication de pages lorsque l'on réfère à l'ensemble d'un ouvrage ou d'un article.



- (Laforest, 2004 : 102; Lamoureux, 2001 : 149) : la référence renvoie aux ouvrages de deux auteurs à des pages précises.
- (Lemieux, 1993 : 209; 2005 : 49) : la référence renvoie à des pages spécifiques de deux ouvrages d'un même auteur.
- (Mace, Paquet, Bélanger et Loiseau, 2003; Bélanger, Duchesne et Paquin, 2005) : la référence renvoie à deux publications
- (Canada, Ministère des affaires étrangères, 2005) : la référence renvoie à une source gouvernementale.

Lorsque l'on utilise le système abrégé, on peut aussi faire des notes, le plus souvent placées en fin de texte, mais seulement dans le cas où l'on veut apporter des compléments au texte. Les mêmes règles de présentation (appel de note et numérotation des notes) que pour les notes du système classique s'appliquent. Par contre, s'il y a des références à des sources à l'intérieur même de ces notes, il faut utiliser la méthode des références entre parenthèses.

En résumé, l'utilisation du système abrégé, que l'on rencontre très souvent maintenant en sciences sociales, demande une certaine habileté à rédiger en intégrant dans le texte la présentation de références que l'on retrouvait généralement en bas de page ou à la fin d'un texte ou d'un chapitre. Mais la maîtrise de cette forme de présentation est souhaitable aujourd'hui dans la rédaction des travaux de type scientifique.

À titre d'exemples de *rédaction* avec ce système, vous trouverez ci-dessous des extraits tirés de l'ouvrage de Vincent Lemieux sur le Parti libéral du Québec<sup>7</sup>.

a) Voici un premier extrait (Lemieux, 1993 : 2-3) dans lequel les noms des auteurs auxquels il est fait référence sont intégrés dans le texte puis l'année de publication et la page placées entre parenthèses :

---

<sup>7</sup> Vincent LEMIEUX, 1993, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalité et neutralités*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Là où ils existent, les partis se distinguent des autres acteurs politiques en ce que leurs dirigeants visent à occuper les postes d'autorité suprême dans le système politique. Il leur faut obtenir pour cela des décisions favorables de l'électorat. Les définitions des partis, dont en particulier celle, souvent citée de La Palombara et Weiner (1966 : 6) – selon laquelle les partis sont des organisations ayant la volonté de prendre et d'exercer le pouvoir par la recherche d'un soutien populaire –, soulignent ces deux caractéristiques, liées entre elles, qui distinguent les partis des administrations, des autres organisations et des groupes participant aux processus politiques.

b) Un deuxième extrait (Lemieux, 1993 : 3-4) propose des citations mises en retrait :

La gouverne apparaît ainsi, de façon métaphorique, comme une espèce de célébration rituelle, visant à assurer la « vie ». Hocart écrit à ce propos (1978 : 110) :

Cette organisation rituelle précède de très loin tout gouvernement puisqu'on la trouve là où il n'y a ni existence, ni besoin de gouvernement. Mais quand, par un développement croissant, une société devient si complexe qu'elle a besoin d'un organisme coordinateur, sorte de système nerveux, c'est l'organisation rituelle qui peu à peu assume ce rôle.

Pour Hocquart, le rituel est « une quête de vie » (p. 123), un ensemble de « procédures dispensatrices de vie » (p. 110), ou encore, comme il l'écrit dans un autre ouvrage (1935 : 166) :

Pour le rituel, donc, la frontière importante est celle qui sépare la vie pleine de la vie défailante, qu'il s'agisse de vie corporelle ou de vie spirituelle. Son but, c'est le bien-être.

c) Voici un dernier extrait (Lemieux, 1993 : 21). Dans la première phrase, on retrouve d'abord le nom des auteurs, l'année de publication et la page entre parenthèses et, dans la deuxième phrase, l'année de publication et la page entre parenthèses compte tenu du fait que le nom de l'auteur a été intégré dans la phrase :

De 1919 à 1931, de 40% à 50% des députés libéraux appartiennent à la catégorie « professions libérales et financiers » (Bernier et Boily, 1986 : 280-285). Il y a bien des variations d'une élection à l'autre, mais pas de tendance générale à la hausse ou à la baisse. Toutefois, selon Hamelin (1964 : 28-29), à l'intérieur de cette catégorie, les notaires et les médecins sont en perte de vitesse, alors que les avocats fournissent toujours le contingent le plus impressionnant.

## La présentation des références tirées de sites Internet

De plus en plus, les travaux écrits comportent des références tirées de sites Internet ou d'ouvrages en ligne (articles, encyclopédies, etc.). Nous tenons à vous rappeler que la consultation de sites Internet peut être enrichissante mais ne vous dispense pas de bien connaître les ressources documentaires d'une bibliothèque universitaire. Les sites Internet ne sont pas toujours stables et les documents que vous y trouverez ne sont pas toujours d'un niveau acceptable dans la recherche universitaire. Dans votre travail, les références à des sites doivent être clairement indiquées et vous devrez aussi préciser la date à laquelle vous avez consulté les documents que vous citez.

En règle générale, les références tirées de sites Internet doivent comporter le nom de l'auteur s'il est disponible (le nom de famille en majuscules), le titre de l'article ou du document (entre guillemets), le titre du site (en italiques), la mention [En ligne], la date de publication, l'adresse du site ainsi que la date de consultation. Voici quelques exemples inspirés par l'ouvrage de Bernard Dionne, *Pour réussir. Guide méthodologique pour les études et la recherche*, Laval, Beauchemin, 2004 (4<sup>e</sup> édition), p. 247.

<sup>1</sup> Jean BAUBÉRAUT et Émile POULAT, « La laïcité : le cas français », *Encyclopédie Universalis*, [En ligne], 2005, <http://www.universalis.fr/corpus.php?dref=278&dref=K102601> (Page consultée le 20 septembre 2005).

<sup>2</sup> Georges-Henri SOUTOU, « Three Rifts, Two Reconciliations : Franco-American Relations During the Fifth Republic », *European University Institute Working Papers, RSCAS 24*, p. 9, [En ligne], 2004, [http://www.iue.it/RSCAS/WP-Texts/04\\_24.pdf](http://www.iue.it/RSCAS/WP-Texts/04_24.pdf) (Page consultée le 20 septembre 2005).

<sup>3</sup> Anne-Marie GINGRAS, « Pierre Bourdieu et la communication politique : pistes pour un bilan et parentés anglo-saxonnes », *Dialogues politiques. Revue plurielle de science politique*, numéro 1 [En ligne], 2003, <http://www.la-science-politique.com/revue/revue1/article10.htm> (Page consultée le 2 décembre 2005).

Selon le système de présentation des notes et des références que vous aurez choisi, vous adapterez votre présentation. Les références infrapaginales (système classique) seraient indiquées comme ci-dessus mais, dans les références entre parenthèses (système abrégé), on aurait : (Baubéaut et Poulat, 2005) et (Soutou, 2004 : 9).

Dans la bibliographie, on présenterait alors ces références de la façon suivante si on avait choisi le système classique traditionnel :

BAUBÉRAUT, Jean et Émile POULAT, « La laïcité : le cas français », *Encyclopédie Universalis*, [En ligne], 2005, <http://www.universalis.fr/corpus.php?dref=2788dref=K102601> (Page consultée le 20 septembre 2005).

GINGRAS, Anne-Marie « Pierre Bourdieu et la communication politique : pistes pour un bilan et parentés anglo-saxonnes », *Dialogues politiques. Revue plurielle de science politique*, numéro 1 [En ligne], 2003, <http://www.la-science-politique.com/revue/revue1/article10.htm> (Page consultée le 2 décembre 2005).

Georges-Henri SOUTOU, « Three Rifts, Two Reconciliations : Franco-American Relations During the Fifth Republic », *European University Institute Working Papers, RSCAS 24*, p. 9, [En ligne], 2005, [http://www.iue.it/RS/WP-Texts/04\\_24.pdf](http://www.iue.it/RS/WP-Texts/04_24.pdf) (Page consultée le 20 septembre 2005).

Si on avait choisi le système abrégé, il faudrait obligatoirement mettre, dans la bibliographie, la date de publication immédiatement après le nom de l'auteur ou des auteurs.

Il est important que votre lecteur ou votre lectrice puisse accéder aux textes que vous citez grâce aux indications que vous lui donnez. L'utilisation des documents ou des

articles provenant de sites Internet est soumise à la même *rigueur intellectuelle* que tout autre document : vous devez indiquer vos sources. De plus, les travaux universitaires ont des exigences propres : par exemple, vous pouvez citer des articles de journaux, de revues scientifiques et d'ouvrages savants ou encore des pages de sites gouvernementaux, d'organisations internationales ou autres en ligne mais vous devez veiller à ce que tous les documents que vous utilisez ainsi soient d'un niveau intellectuel sérieux.

## Les tableaux, les graphiques et les annexes

Nous avons vu précédemment que les citations pouvaient servir à nuancer un propos ou encore à renforcer une argumentation. Les tableaux, les graphiques et les annexes jouent un peu le même rôle.

Un *tableau* vise à fournir une information précise à partir du regroupement de deux ou plusieurs listes de renseignements disposés en colonnes. Le *graphique*, quant à lui, constitue une représentation figurée d'un ensemble de faits donnés ou observés. Dans les ouvrages, il arrive fréquemment que l'on présente les données sous forme de tableaux et de graphiques dans la mesure où ceux-ci, en simplifiant la présentation, permettent une meilleure compréhension.

Il y a, bien sûr, différentes façons de construire un tableau ou un graphique<sup>8</sup>. Nous n'allons pas, ici, évoquer tous les détails mais nous en tenir aux *règles de base* qu'il convient de respecter à chaque fois que l'on utilise, à l'intérieur d'un travail, des tableaux et des graphiques.

---

<sup>8</sup> Voir Jean CRÊTE et Louis IMBEAU, *Comprendre et communiquer la science*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 150.

Ces règles de base sont les suivantes :

1. Chaque tableau ou chaque graphique doit ***être numéroté de façon continue*** à l'intérieur d'un texte. Dans les travaux comprenant plusieurs chapitres, cette numérotation est habituellement conforme à celle des chapitres.
2. Chaque tableau ou chaque graphique doit ***comporter un titre*** que l'on intercale habituellement entre la mention tableau/graphique et la figure. Le titre doit refléter le plus fidèlement possible le contenu du tableau ou du graphique.
3. Si l'on doit faire des appels de note, il faut alors utiliser ***des lettres et non des chiffres*** comme signes d'appel. Dans de tels cas, les notes doivent être placées en bas du tableau ou du graphique.
4. On doit ***toujours indiquer la source*** d'où sont tirées les données ayant servi pour la construction du tableau ou du graphique. Cette règle s'applique encore plus lorsqu'on reproduit intégralement un tableau ou un graphique fait par quelqu'un d'autre. Dans tous les cas, on doit inscrire la source, au complet, immédiatement au bas du tableau, sous les notes, et non au bas de la page.

Les ***annexes*** sont des documents que l'on ajoute à la fin d'un travail ou d'un rapport. Elles peuvent apporter un complément d'information à un travail mais elles doivent être utilisées avec circonspection. Elles sont généralement désignées par des lettres majuscules et introduites dans le travail par les indications suivantes : par un appel de note dans le système classique et la mention « Voir Annexe A » dans la note ou encore entre parenthèses dans le système abrégé (voir Annexe A).

## La bibliographie

La bibliographie est un regroupement des documents auxquels on a fait référence dans le travail écrit et que l'on présente par ordre alphabétique d'auteurs et d'auteures. Elle forme un *élément essentiel* du travail de recherche dans la mesure où elle ajoute au jugement que l'on peut porter sur la valeur d'un travail et dans la mesure aussi où elle fournit une source valable de références complémentaires à une lectrice ou à un lecteur éventuel.

Une bibliographie peut ne comporter aucune division ou en contenir plusieurs (*Monographies, Articles de périodiques spécialisés, Thèses et notes de recherche, Publications gouvernementales, etc.*) avec, éventuellement, des sous divisions. Il n'y a pas de règles précises à cet égard car tout est fonction du matériel que l'on a utilisé pour un travail.

Il y a néanmoins une règle de base à respecter à propos de la structuration d'une bibliographie et qui exige que *l'on distingue*, s'il y a lieu, *les publications officielles et les travaux*. Les publications officielles, à la différence des travaux, sont publiées par les gouvernements (locaux ou municipaux, provinciaux, fédéraux) ou par les organisations internationales (ONU, GATT, OCDE, UNESCO, etc.).

La présentation de la bibliographie doit tenir compte du système de références que l'on a choisi d'utiliser dans le travail. Elle diffère légèrement d'un système à l'autre, essentiellement en ce qui a trait à la place où l'on indique la date d'édition ou de publication.

### *La bibliographie dans le système classique*

Dans la bibliographie de type classique ou traditionnel, la *présentation d'une publication officielle* se fait de la façon suivante :

- le nom de l'organisme responsable de la publication (en MAJUSCULES);
- le titre en italiques;
- l'adresse bibliographique (lieu, éditeur, année);
- le volume, la collection, le numéro de publication, s'il y a lieu;
- le nombre de pages (facultatif).

Voici quelques exemples :

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *De l'égalité des droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*, Québec, Le Conseil, 2004, 59 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, 1998-2002*, Québec, Gouvernement du Québec, 1998.

MINISTRY OF EDUCATION AND TRAINING, *Canada and World Studies. The Ontario Curriculum, Grades 9 and 10*, Toronto, Queen's Printer for Ontario, 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, *Rassembler nos forces. Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *La stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Valoriser le travail. Fiscalité, prestations sociales, emploi et chômage*, Paris, OCDE, 1997.

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANISATION, *World Education Report*, Paris, UNESCO, 1993.

UNESCO/OCDE, *Les tendances éducatives en perspective. Analyse des indicateurs de l'éducation dans le monde*, Montréal, UNESCO/OCDE, 2005.

Les travaux, quant à eux, comprennent habituellement les livres, les articles de revues spécialisées, les articles de journaux, etc.



La présentation *du livre* en bibliographie doit respecter l'ordre de présentation suivant :

- le nom de l'auteur en MAJUSCULES, suivi de son prénom en minuscules;
- le titre en italiques (on utilise aussi l'italique pour le sous-titre, s'il y a lieu);
- l'adresse bibliographique (lieu, éditeur, année);
- le volume, tome, collection, s'il y a lieu;
- le nombre de pages (facultatif).

Ainsi :

BRETON, Gilles et Michel LAMBERT (sous la direction de), *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Paris/Québec, Éditions Unesco/Presses de l'Université Laval/Économica, 2003.

GINGRAS, Anne-Marie (sous la direction de), *La communication politique. États des savoirs, enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.

JACOB, Steve et Jean-Louis GENARD (sous la direction de), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

PÉTRY, François (sous la direction de), *Le Parti québécois. Bilan des engagements électoraux, 1994-2000*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

La présentation *des articles* de revues spécialisées, des articles publiés dans des ouvrages collectifs et des articles de journaux tient compte, elle, des éléments suivants :

- le nom de l'auteur en MAJUSCULES, suivi de son prénom;
- le titre de l'article entre guillemets, non souligné;
- le nom de l'auteur ou des auteurs de l'ouvrage collectif, s'il y a lieu;
- le nom de la revue, du journal ou de l'ouvrage en italiques;
- le volume et le numéro de la revue en chiffres arabes, ainsi que la date de publication (pour le journal, la date de publication suffit);
- la ou les pages correspondant à l'article.

Voici des exemples :

Louis BÉLANGER, « Vers une communauté nord-américaine? Asymétrie et institutions communes au sein de l'Aléna », dans Martine AZUELOS, Maria Eugenia COSIS-ZAVALA et Jean-Michel LACROIX (sous le direction de), *Intégration dans les Amériques. Dix ans d'ALÉNA*, Nancy, Presses Sorbonne nouvelle, 2004 : 87-105.

HERVOUET, Gérard, « Mouvements stratégiques en Asie orientale », dans Albert LEGAULT, Gérard HERVOUET et Michel FORTMANN (sous la direction de), *Les conflits dans le monde 2004. Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec, Institut québécois des hautes études internationales et Presses de l'Université Laval, 2004 : 180-210.

IMBEAU, Louis M., Réjean LANDRY, Henry MILNER, François PÉTRY, Jean CRÊTE, Pierre-Gerlier FOREST et Vincent LEMIEUX, « Comparative Provincial Policy Analysis : A Research Agenda », *Revue canadienne de science politique*, 33(4), 2000 : 779-804.

MACE, Gordon et Chantal LACASSE, « Les Amériques », dans Gérard HERVOUET, Albert LEGAULT et Michel FORTMANN (sous la direction de), *Les conflits dans le monde 2003. Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec, Institut québécois des hautes études internationales et Presses de l'Université Laval, 2003 : 191-219.

Évelyne DUFAULT et Philippe LE PRESTRE, « La Conférence de Montréal : une étape décisive pour le protocole de Kyoto », *Le Soleil*, 25 novembre 2005, Cahier A, p. 13.

### ***La bibliographie dans le système abrégé***

La forme abrégée de présentation des références impose que, dans la bibliographie, la date de publication d'un ouvrage soit placée tout de suite après la mention de l'auteur. Cette façon de présenter les ouvrages cités dans un texte peut également être utilisée lorsque l'on a choisi le système classique. Elle a l'avantage de pouvoir distinguer rapidement plusieurs ouvrages d'un même auteur.

Ainsi les ouvrages cités dans le travail devront être mentionnés dans l'ordre suivant : auteur, date, titre, lieu et éditeur. Voici un exemple de ce type de bibliographie :

BÉLANGER, Louis, Érick DUCHESNE et Jonathan PAQUIN, 2005, « Foreign Interventions and Secessionist Movements : The Democratic Factor », *Revue canadienne de science politique*, 38(2) : 435-462.

BLAIS, François, 2001, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Boréal.

CÔTÉ, Pauline (sous la direction de), 2001, *Chercheurs de dieux dans l'espace public/Frontiers Religions in the Public Space*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

DERRIENNIC, Jean-Pierre, 2001, *Les Guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po.

DERRIENNIC, Jean-Pierre, 2003a, « Violence instrumentale et violence mimétique. L'estimation des effets politiques des actions terroristes », dans Stéphane COURTOIS (sous la direction de), *Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

DERRIENNIC, Jean-Pierre, 2003b, « Droit de sécession et droit à la citoyenneté. Réflexions à partir d'une note de Kant dans le *Projet de paix perpétuelle* », dans Anne-Marie LE GLOANNEC et Alexander SMOLAR (sous la direction de), *Entre Kant et Kosovo. Études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences po.

IMBEAU, Louis M. et François PÉTRY (sous la direction de), 2004, *Politics, Institutions, and Fiscal Policy : Deficits and Surpluses in Federated States*, Lanham, Lexington Books.

LAFORÉST, Guy, 2004, *Pour la liberté d'une société distincte*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LAMOUREUX, Diane, 2001, *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.

LE PRESTRE, Philippe, 2005, *Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin.

MERCIER, Jean, 2002, *L'administration publique. De l'École classique au nouveau management public*, Québec, Presses de l'Université Laval.

PELLETIER, Réjean et Manon TREMBLAY (sous la direction de), 2005, *Le parlementarisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.

QUESNEL, Louise, 2002, « La restructuration des agglomérations métropolitaines au Québec », dans Raymond HUDON et Jean-Pierre Augustin (textes colligés par), *Villes, régions et universités. Les acteurs et leurs pratiques* (Compte-rendu de la première édition des rencontres Champlain-Montaigne), Bordeaux/Québec, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine/Les Presses de l'Université Laval.

RIOUX, Jean-Sébastien et Julie GAGNÉ (sous la direction de), 2005, *Femmes et conflits armés. Réalités, leçons et avancement des politiques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Collection « Politique étrangère et sécurité ».

## Conclusion

Nous espérons que ce guide des règles de base pour la présentation matérielle des travaux écrits vous sera utile. Pour approfondir ces règles, vous pouvez consulter des guides plus détaillés. Examinez bien aussi les ouvrages et les articles de revues spécialisées que vous consultez : vous y trouverez des exemples à suivre et des illustrations des règles expliquées dans le présent guide. Finalement, ayez toujours en tête que la *rigueur intellectuelle* et la *présentation soignée* des travaux sont des exigences de la recherche universitaire.